

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 janvier 2015

---

**EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 2502)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 2

présenté par

M. Tardy, Mme de La Raudière et M. Martin-Lalande

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après le mot :

« composition »,

rédiger ainsi la fin de la seconde phrase de l'alinéa 16 :

« , les modalités de fonctionnement de cette instance et les délais dans lesquels elle se réunit sont précisés par décret ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à faire en sorte que l'éventuelle médiation soit compatible avec les délais prévus aux alinéas précédent et ne vienne pas allonger les délais d'informations et d'installation.